



Document de consultation *Promouvoir l'information sur la durabilité dans le secteur public*

Le présent document fait un survol du document de consultation *Promouvoir l'information sur la durabilité dans le secteur public*.

Objectif du projet :

Mener une consultation sur l'élaboration d'indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public.

État d'avancement du projet :

Cette consultation, menée par le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (International Public Sector Accounting Standards Board – IPSASB®), est la première étape d'une réponse aux demandes croissantes des parties prenantes pour l'élaboration d'indications qui tiennent compte des enjeux de lutte contre les changements climatiques et de développement durable auxquels sont confrontés les gouvernements.

Fin de la période de consultation :

La date limite de réception des commentaires sur le document de consultation est le 9 septembre 2022. Compte tenu de l'urgence de cette consultation, tous les commentaires doivent être soumis avant la date limite pour être pris en considération.

Pour répondre au document de consultation :

Les répondants sont priés de transmettre leurs commentaires par l'entremise du site Web de l'IPSASB, en utilisant le lien [Submit a Comment](#). Veuillez soumettre vos commentaires à la fois sous forme de fichier PDF et de fichier Word. Tous les commentaires sont réputés être d'intérêt public et seront affichés sur le site Web de l'IPSASB.

Pourquoi doit-on commencer à présenter l'information sur la durabilité ?

La durabilité couvre un large éventail de sujets concernant l'environnement, la société et la gouvernance.

Le secteur public jouera un rôle important pour ce qui est des questions de durabilité.

Raisons d'être du projet

Le secteur public joue de nombreux rôles en lien avec le développement durable – soit le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable vise à promouvoir la prospérité économique parallèlement à la réduction du gaspillage, de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, à la création d'emplois, de même qu'à une meilleure répartition des richesses. Le Programme de développement durable des Nations Unies vise la réalisation de ses objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030.

Le secteur public doit agir pour mettre en œuvre partout dans le monde les changements généralisés qui sont nécessaires pour que la population puisse bénéficier des effets positifs du développement durable. Du fait de ses responsabilités en matière de leadership et de politiques, de son pouvoir de réglementation et des subventions et incitatifs qu'il offre, le secteur public est dans une position unique pour encourager les entreprises du secteur privé et les citoyens à changer leurs comportements en vue d'atteindre les ODD.

Pourquoi l'IPSASB a-t-il entrepris ce projet ?

L'intérêt que suscite l'information sur la durabilité ne cesse de croître. Comme il n'existe pas encore d'indications concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public qui soient reconnues à l'échelle mondiale, différents pays ont commencé à élaborer leurs propres exigences. En vue d'assurer l'uniformité, d'améliorer la comparabilité et de présenter des informations de grande qualité, il est crucial d'élaborer des indications internationales à l'intention des entités du secteur public. L'IPSASB a préparé le document de consultation en réponse à la demande croissante de ses parties prenantes pour des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public qui permettraient de contribuer au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques.

Propositions et appel à commentaires

Le secteur public a besoin d'indications pertinentes qui soient adaptées à sa réalité pour soutenir la transparence, la reddition de comptes et la fourniture d'informations qui favorisent la prise de décisions éclairées.

Le document de consultation sollicite les commentaires des parties prenantes sur les propositions de l'IPSASB pour procéder rapidement à l'élaboration d'indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public en s'appuyant sur ses processus actuels et en adaptant les indications internationales pertinentes destinées au secteur privé.

Objectifs de la consultation et propositions

Cette consultation a pour objet d'évaluer la demande des parties prenantes pour des indications concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public. En outre, elle vise à déterminer le degré d'appui envers la participation de l'IPSASB dans l'élaboration de ces indications, les sujets prioritaires à traiter et la meilleure approche à adopter.

Dans le document de consultation, l'IPSASB propose :

- d'agir en tant que normalisateur pour l'élaboration d'indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public, en s'appuyant sur son expérience, ses processus et ses relations internationales ;
- d'élaborer des indications préliminaires axées sur les obligations générales en matière d'informations liées à la durabilité et les informations à fournir en lien avec les changements climatiques, en s'appuyant sur les normes du secteur privé s'il y a lieu ;
- d'entreprendre rapidement l'élaboration d'indications, dans le but éventuel d'en publier une version préliminaire d'ici la fin de 2023.

Commentaires des parties prenantes

L'IPSASB ne pourra aller de l'avant sans l'appui et la mobilisation des parties prenantes. Le document de consultation détaille les actions qui, de l'avis de l'IPSASB, doivent être entreprises dès maintenant, ainsi que les ressources – y compris les engagements financiers supplémentaires – qui sont nécessaires pour établir dans un délai opportun des indications internationales concernant les informations sur la durabilité propres au secteur public.

Prochaines étapes

Dites-nous si vous appuyez nos propositions et quels sont les sujets prioritaires dans votre pays ou territoire en ce qui concerne l'information sur la durabilité.



Pour répondre aux propositions

Le document de consultation de l'IPSASB sollicite des commentaires concernant les prises de position préliminaires et les appels à commentaires sur des questions particulières.

Les répondants peuvent répondre à toutes les questions du document de consultation ou à certaines d'entre elles seulement. L'IPSASB invite par ailleurs les répondants à lui transmettre leurs commentaires sur toute autre question visée par le projet qu'il devrait prendre en considération dans l'établissement de ses prises de position.

Les répondants sont priés de transmettre leurs commentaires par l'entremise du site Web de l'IPSASB, en utilisant le lien [Submit a Comment](#).

Veuillez soumettre vos commentaires à la fois sous forme de fichier PDF et de fichier Word.

Tous les commentaires sont réputés être d'intérêt public et seront affichés sur le site Web de l'IPSASB.

À l'issue de la période de consultation, l'IPSASB examinera attentivement tous les commentaires reçus et en débattrà au cours de ses réunions publiques.

Pour suivre le projet

L'IPSASB indiquera sur son site Web les réunions à l'occasion desquelles il discutera des commentaires sur le document de consultation. Pour connaître les dates et les endroits des réunions de 2022, consultez la page suivante :

<https://www.ipsasb.org/meetings>

Pour demeurer au fait de l'évolution du projet, consultez la page suivante :

<https://www.ipsasb.org/focus-areas/sustainability-reporting>

La présente publication a été traduite de l'anglais vers le français par Comptables professionnels agréés du Canada / Chartered Professional Accountants of Canada (CPA Canada). La version approuvée des publications de l'IFAC est celle qui est publiée en anglais par l'IFAC. L'IFAC décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de la traduction française, ou aux actions qui pourraient découler de son utilisation. Veuillez écrire à permissions@ifac.org pour obtenir l'autorisation de reproduire, de stocker ou de transmettre ce document, ou de l'utiliser à d'autres fins similaires.